



L'année 2009 de la SSA

SSA **Rapport annuel**

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE SUISSE DES AUTEURS
SCHWEIZERISCHE AUTORENGESELLSCHAFT
SOCIETÀ SVIZZERA DEGLI AUTORI

La bonne direction

Pour la vie future de notre société, j'ai communiqué à la dernière Assemblée générale une information primordiale : un nouveau directeur pour la SSA a été désigné au printemps 2009 par le Conseil d'administration. Les vingt-cinq premières années de la Société Suisse des Auteurs auront été conduites par Pierre-Henri Dumont. Nul doute que durant ce temps notre société ait montré une santé et un développement extrêmement favorables aux auteurs dont elle gère les droits. Si ce résultat tient à l'engagement sans faille de toute l'équipe de la SSA, il est aussi redevable évidemment aux compétences, aux orientations éclairées et sans aventurisme, au travail exigeant de son Directeur.

Pour un Conseil d'administration d'une société coopérative, la recherche et le choix d'une nouvelle direction constituent des enjeux déterminants. Pas seulement parce que la rigueur de la gestion financière doit être poursuivie absolument. Pas seulement parce qu'une PME telle celle-ci fonctionne efficacement grâce à la motivation de son personnel et à l'excellence de son climat de travail. Pas seulement parce que les domaines de la propriété intellectuelle dans le contexte du libéralisme d'aujourd'hui exigent un sens stratégique aigu. La responsabilité du Conseil d'administration d'une société coopérative est engagée à l'endroit des employés de la société bien sûr mais aussi de tous ses membres, soit pour la SSA de plus de 2000 auteurs de disciplines diverses. A la différence d'une entreprise qui produit ou gère des biens matériels,

une société de gestion de droits d'auteurs a pour vocation de s'impliquer dans une relation avec chaque auteur ou ayant droit qui attend la valorisation de ses créations. Et pour la SSA, dans les conditions complexes de la large diversité de ses répertoires : théâtre, chorégraphie, musique de scène, audiovisuel.

Contrairement à ce que des opposants aux sociétés de droits d'auteurs affirment de manière fallacieuse (voir 5.3 Sociétés suisses), les connaissances, les compétences et les champs de décision de la direction d'une société de gestion des droits sont sophistiqués, très spécialisés et à risques continus dans un environnement des média d'aujourd'hui très volatile et une planète financière globalisée.

L'actuel Directeur général adjoint de la SUISA, Jean Cavalli, 53 ans, qui prendra la direction de la SSA le 1^{er} août 2010, présente un profil aux composantes remarquablement complètes pour mener cette tâche. Avocat, il est docteur en droit et a écrit une thèse de doctorat intitulée « La Genèse de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques du 9 septembre 1886 ». Cette Convention de Berne qui est encore aujourd'hui le fondement international du droit d'auteur. Toujours dans ce domaine, il est aussi Président de la Commission juridique de la CISAC et membre du Comité exécutif de l'ALAI international. A la Direction de SUISA (Zurich) depuis plus de vingt ans, il est en plus Directeur du siège de Lausanne et Chef du

Département Membres et Répartition de cette société. Si l'essentiel de son expérience s'est déroulé dans le cadre de la gestion des droits musicaux, il a mené aussi d'importantes négociations concernant ces droits liés au répertoire audiovisuel. Il sera à même de renforcer ses compétences dans la diversité des répertoires qui caractérise notre société. Ses implications dans des organisations internationales d'une part et sa très bonne connaissance des milieux culturels et politiques de notre pays d'autre part sont essentielles à la poursuite de l'évolution de notre société tant dans ses partenariats internationaux que dans son rôle de soutien aux auteurs en Suisse.

Avec Jürg Ruchti, Directeur adjoint et Patrick Willy, Directeur des finances et des ressources humaines, cette future direction à « trois têtes », voulue par le Conseil d'administration, se présente déterminée à engager les stratégies pour la défense et le développement des droits des auteurs, toujours plus nécessaires. C'est justement ce qu'attendent de leur direction les coopérateurs de la SSA, les auteurs, grâce à qui – pour une bonne part – s'affiche la forte identité de notre environnement culturel et sa dynamique.

Claude Champion, Président



Sommaire

1 Perception des droits	page 4
2 Répartition des droits ...	page 9
3 Membres	page 12
4 Gestion	page 14
5 Relations extérieures	page 14
6 Communication	page 19
7 Activité des Fonds	page 20
8 Organisation	page 24
9 Organes	page 26
10 Bilan et comptes	page 27
11 Rapport de l'organe de révision	page 31

L'année 2009 en bref

- En 2009, les encaissements de la SSA ont fortement progressé malgré la crise qui touche notre économie. Ainsi nous avons augmenté de 8,3% notre encaissement total de droit, pour passer de Fr. 18300516.– en 2008 à Fr. 19815000.– en 2009. Cette forte augmentation est principalement liée aux encaissements en provenance de la scène et des droits d'émission. Seul point négatif: la chute annoncée des revenus financiers, ce qui implique une légère augmentation de notre taux de frais.
- L'année aura été marquée pour la SSA et son Conseil d'administration par de nombreuses séances spéciales dédiées à la recherche du successeur du directeur qui prendra sa retraite en 2010. Cela a permis au Conseil d'administration de réexaminer tout le fonctionnement de la société et de définir les nouvelles tâches du futur directeur. Après plusieurs séances, le choix s'est porté sur M. Jean Cavalli, actuel directeur général adjoint de la SUIISA. Une direction de trois personnes a ainsi été nommée avec à sa tête M. Jean Cavalli, puis M. Jürg Ruchti comme directeur adjoint et M. Patrick Willy comme directeur des finances et des ressources humaines. Cette nouvelle direction entrera en fonction le 1^{er} août 2010.
- Nous avons mené deux séries de nouvelles négociations avec d'une part la TSI et d'autre part SF de Zurich. Les deux contrats pour la télévision ont été renouvelés sur une base forfaitaire. Le modèle négocié l'année précédente avec la TSR a servi pour ces nouvelles négociations. Nous saluons la très bonne entente qui a prévalu pour ces négociations positives chaque fois pour les deux parties.
- Les cinq sociétés suisses de perception de droits d'auteur et de droits voisins (ProLitteris, SUIISA, SWISSPERFORM, SUISSIMAGE et la SSA) ont mis sur pied un groupe «public affairs» qui a pour tâche de définir une stratégie de communication commune pour les cinq sociétés: les attaques des différents milieux opposés au droit d'auteur nécessitent une position commune et forte des cinq partenaires.
- Sur le plan international le combat pour la sauvegarde des intérêts de nos membres nécessite aussi une position commune de l'ensemble des sociétés de perception. Ainsi une «nouvelle» SAA (Société des Auteurs Audiovisuels) a été créée à Bruxelles afin de renforcer nos demandes auprès des institutions de l'Union Européenne. SUISSIMAGE et la SSA y jouent un rôle actif pour mieux défendre les intérêts des auteurs confrontés aux grands groupes internationaux de communication qui les perçoivent comme «empêcheurs de tourner en rond»!

1 Perception des droits

La perception des droits pour l'année 2009 a atteint la somme de Fr. 19815809.– par rapport à Fr. 18300516.– pour l'année précédente. Ceci représente une assez forte progression de 8,2 %.

Dans le détail, nous remarquons :

- une forte augmentation des droits de représentations de scène (au total elle est de plus de 12 %, aussi bien pour le théâtre professionnel qu'amateur)
- une très forte augmentation des droits d'émission
- une diminution en gestion collective obligatoire dans les perceptions liées à l'autorisation des répertoires dramatique, dramatico-musical et chorégraphique gérés par la SSA; faible augmentation des droits audiovisuels dans le cadre de la gestion commune avec SUISSIMAGE
- une légère augmentation de l'encaissement des droits de provenance étrangère.

1.1 Droits de représentation

Nous enregistrons des augmentations de plus de 13 % dans le domaine du théâtre professionnel et 10 % dans le théâtre amateur. Ces résultats sont d'autant plus importants que nous constatons que l'année 2009 n'a pas eu, contrairement à d'autres années, de très gros spectacles qui auraient modifié les chiffres d'encaissement d'une manière substantielle. Il s'agit en général d'une augmentation du nombre de représentations et cela se confirme avec l'augmentation du nombre de dossiers traités.

L'analyse des statistiques montre que la Suisse romande représente 86,1 % des encaissements de scène, la Suisse alémanique 9,3 %, le Tessin 3,7 %, et les autres territoires à perception directe 0,9 %. Il faut préciser que ces chiffres sont assez proches de ceux de 2008.

Au total, le département Scène a traité 2063 dossiers de perception pendant l'année (1969 dossiers en 2008), soit 1695 pour le théâtre professionnel (1600 en 2008) et 368 pour le théâtre amateur (369 en 2008). La perception moyenne pour le théâtre professionnel est de Fr. 2011.– par dossier et pour le théâtre amateur de Fr. 822.–. Le détail des perceptions de ces droits par genre est présenté dans le chapitre des encaissements comparatifs de droits.

En ce qui concerne la répartition par genre de perceptions, nous constatons que le premier genre concerné est évidemment le théâtre traditionnel, avec ou sans musique, qui représente 56,2 % des encaissements de scène. Puis nous avons respectivement :

- les one man show et mimes (18,9 %)
- les chorégraphies (11 %), en très forte augmentation
- les œuvres dramatico-musicales (opéras, comédies musicales) 10,6 %
- les spectacles divers (cirque, marionnettes) 2,1 %.

1.2 Droits d'émission

SRG SSR idée suisse

Avec une perception totale de plus de Fr. 6955100.–, ce domaine est en très forte augmentation puisqu'elle est de plus de 18 % par rapport à 2008.

La SRG SSR idée suisse reste le plus important utilisateur des œuvres de la SSA. L'augmentation massive provient de son utilisation accrue et des nouveaux contrats négociés. Dans le courant 2009, la SSA a renégocié des contrats d'une durée de cinq ans la liant avec la TSI d'une part, et avec SF d'autre part. Ces contrats porteront leurs fruits essentiellement à partir de 2010.

L'augmentation des encaissements est aussi liée à la mise en pratique du nouveau contrat avec la TSR qui a porté ses fruits et qui, surtout, simplifie sensiblement les relations entre les deux partenaires. De nouveaux contrats ont aussi été conclus avec ce diffuseur en ce qui concerne HD suisse, ce qui a permis les premiers encaissements dans ce domaine. Pour l'année 2010, nous avons ainsi avec les trois régions des contrats forfaitaires qui sécurisent la rémunération des auteurs représentés par la SSA.

Le seul point noir au niveau des droits d'émission reste l'évolution des diffusions radiophoniques. L'utilisation de notre répertoire est en très forte diminution. Dans le répertoire dramatique, la télévision prend toujours plus la place de la radio. La politique de certains diffuseurs radios est de forcer les auteurs engagés à signer des contrats tous droits compris, sous prétexte que ce sont des contrats d'interprètes. Les prochaines négociations importantes concerneront la révision de ce domaine de perception.

Autres diffuseurs

Télévisions privées, locales et régionales

Les perceptions ont progressé pour passer le cap de Fr. 50 000.–. Il faut toutefois nuancer cette réjouissante évolution car les perceptions effectuées en 2009 comportent une grande part de rattrapages (perceptions concernant les exploitations des deux exercices précédents).

Les accords sont basés sur le modèle négocié avec l'association faîtière TELESUISSE. La Télé (télévision

locale valdo-fribourgeoise ayant notamment remplacé TVRL) dispose dorénavant d'une convention avec la SSA. Rappelons que la SSA représente également ProLitteris et SUISSIMAGE dans ce domaine de gestion, en vertu d'une convention de collaboration particulière.

Radios romandes privées, locales et régionales

Les travaux de perception et de répartition des droits d'émission concernant les radios locales en Suisse romande se sont généralement déroulés sans difficulté, en application de l'accord de collaboration avec ProLitteris conclu en 2000. L'accord qui lie la SSA à BNF FM a été révisé en cours d'exercice. Le cas échéant, des compléments de contrat pour régler la transmission simultanée de leurs programmes sur leurs sites Internet sont également conclus.

Satellite

La perception de droits d'émission pour les oeuvres diffusées par la chaîne satellitaire 3sat est maintenant intégrée dans les comptes SRG SSR idée suisse. Ces droits sont en effet réglés dans le cadre du contrat signé avec SF qui co-alimente ce programme germanophone.

1.3 Droits de gestion collective obligatoire

┌⁷ encaissement global de ces droits a diminué de 0,8%.

Répertoire dramatique

Ces droits représentent un peu moins de 18% de l'ensemble des perceptions de la SSA. Globalement, la diminution de ces encaissements est de 4,6%.

Dans le détail, nous constatons une légère augmentation dans les tarifs TC 1-2 (droits de retransmission), une légère augmentation dans le tarif TC 3 (droits de réception publique), une stagnation des tarifs TC 5 et 6 (location), une diminution du TC7 (utilisations scolaires), et une stagnation du tarif TC 9 (utilisations dans le cadre des entreprises).

Pour le tarif TC 4 (copie privée), qui représente la deuxième plus importante perception dans ce domaine, la diminution de Fr. 240 000.– (près de 30%) influence le résultat global de cette perception. Les raisons sont multiples: 2008 avait enregistré un rattrapage des anciennes années. Au vu de l'évolution technologique l'utilisation varie et diminue selon les types de supports. La perception importante concernant les CD et DVD vierges est en très forte régression, les utilisateurs ayant tendance à remplacer ceux-ci par des disques durs ou des mémoires

intégrées dans leur appareil de copie ou d'écoute. Il s'agit là de nouveaux tarifs de copie privée qui sont actuellement en négociation.

La nouvelle perception du tarif TC 12 (redevance pour la mise à disposition de set-top boxes avec mémoire et d'enregistreurs virtuels numériques personnels) reste encore très basse pour le moment.

Répertoire audiovisuel

La gestion de ces droits est faite dans le cadre de la collaboration avec SUISSIMAGE. Nous constatons une augmentation dans les tarifs de retransmission et de réception publique, une très forte diminution des perceptions dans le domaine de la copie privée et une stagnation dans le tarif d'utilisation scolaire (tarif commun 7). La perception totale de la gestion collective obligatoire est en diminution d'environ Fr. 59 000.– par rapport à 2008.

Au total, la perception de la gestion collective obligatoire dans le domaine audiovisuel via SUISSIMAGE représente 19,2% de nos encaissements.

1.4 Droits de reproduction

La gestion du répertoire audiovisuel reste fastidieuse dans ce domaine et le marché de la vente des supports est en recul. En conséquence, la perception a baissé à Fr. 24 292.– en 2009 (-25% par rapport à 2008).

1.5 Droits en provenance de l'étranger

La SSA a reçu des redevances provenant de 13 sociétés pour l'exploitation des oeuvres créées par ses membres dans 15 pays différents: Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, France, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque et Suède. Par rapport à l'exercice précédent, la perception globale a augmenté de 45%. Cette fluctuation est fonction des tournées étrangères des spectacles créés par des membres de la SSA.

1.6 Nouvelles formes d'exploitation

Les nouvelles formes d'exploitation liées aux NTIC (nouvelles technologies d'information et de communication) continuent de susciter de nombreuses demandes d'information et quelques perceptions isolées.

Signe de l'attractivité de ce nouveau marché, les offres de vidéo à la demande se multiplient: pour négocier leurs accords, la SSA et SUISSIMAGE ont décidé de se joindre à SUISSA chaque fois que cela sera possible. En 2009, un prestataire spécialisé a signé la première

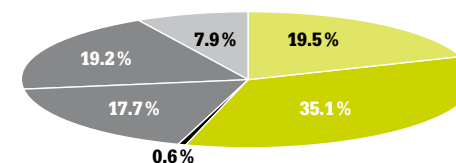
convention qui concerne aussi bien la musique que les répertoires audiovisuel et dramatique. Les négociations sur le même modèle ont été initiées pour une autre offre. Malheureusement, le dossier des négociations avec le prestataire le plus important de Suisse n'a toujours pas connu de progrès au cours de cet exercice.

L'accord pour la vidéo à la demande gratuite de la TSR a été renégocié avec succès en fin d'exercice. La télévision de rattrapage (« catch-up TV ») a été intégrée au contrat général de diffusion avec SF et la TSI. Les principales utilisations des diffuseurs nationaux étant réglées, la SSA a commencé les pourparlers avec l'association TELESUISSE (télévisions privées/locales) pour liciter les services d'accompagnement des programmes disponibles sur Internet. La SSA continue de conclure ces conventions à titre expérimental.

Les sites de partage de vidéo internationaux posent une problématique toute particulière. C'est pour cette raison que la SSA a décidé de confier un mandat de gestion à ses sociétés sœurs françaises pour les offres de deux acteurs majeurs: l'un d'eux a signé une convention réglant une partie des exploitations effectuées sur son site.

1.7 Encaissements comparatifs des droits 2008 / 2009

(en francs)		2008	2009	Ecart %	
Droits de représentation scène	théâtre professionnel	3 151 368.80	3 563 312.78		
	théâtre amateur	279 959.05	309 017.85		
		3 431 327.85	3 872 330.63	12.85	
Droits d'émission	SRG SSR idée suisse	5 842 091.50	6 886 558.10		
	satellite	0.00	0.00		
	radio et TV locales	4 062.60	57 951.05		
	divers (sociétés sœurs)	12 029.40	10 594.80		
		5 858 183.50	6 955 103.95	18.72	
Gestion collective obligatoire	retransmission (TC 1)	2 241 486.73	2 288 161.54		
	autorisation répertoire dramatique retransmission (TC 2)	63 935.32	77 959.10		
	réception publique (TC 3)	370 805.70	397 227.28		
	copie privée (TC 4)	821 613.40	578 558.20		
	location (TC 5)	12 878.90	11 301.80		
	location (TC 6)	11 317.44	11 379.92		
	utilisation scolaire (TC 7)	52 963.28	44 691.68		
	utilisation entreprise (TC 9)	95 505.02	92 359.86		
	copie privée (TC 12)		9 681.31		
	représentée audiovisuel (non francophone) TC 1 à 7	209 756.91	202 486.92		
	audiovisuel francophone	TC 1-3	1 884 857.56	2 259 026.71	
		TC 4-6	1 418 160.31	1 155 375.99	
TC 7		191 349.84	187 448.59		
		7 374 630.41	7 315 658.61	- 0.80	
Droits de reproduction		32 429.67	24 291.95		
Droits nouveaux médias		16 387.40	22 214.50		
Contrats individuels et divers		89 658.63	68 125.93		
		138 475.70	114 632.38	- 17.22	
Droits en provenance de l'étranger		1 497 898.60	1 558 083.58		
		1 497 898.60	1 558 083.58	4.02	
TOTAUX DROITS		18 300 516.06	19 815 809.15	8.28	



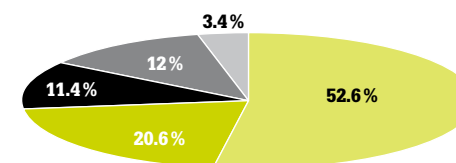
2009

- Droits de représentation (scène)
- Droits d'émission
- Droits gérés divers
- Gestion collective obligatoire :
 - autorisations dramatiques
 - audiovisuel
- Droits en provenance de l'étranger

1.8 Pourcentage par secteur

	2007	2008	2009
Droits audiovisuels			
+ gestion collective obligatoire	74.29 %	73.07 %	72.60 %
Droits de représentation	19.64 %	18.75 %	19.54 %
Droits en provenance de l'étranger	6.07 %	8.18 %	7.86 %

1.9 Perception scène professionnelle



- Pièce de théâtre (texte et musique) 1 793 193
- Répertoire dramatico-musical (opéra, comédie musicale, etc.) 389 101
- One man show / mimes 701 046
- Chorégraphie 409 999
- Divers 115 492

Nous avons perçu des droits pour 53 créations, soit des premières représentations d'auteurs membres de la SSA.



2 Répartition des droits

2.1 Droits nets répartis

La répartition des droits est en augmentation de 12% (+ Fr. 1 500 000.-) par rapport à 2008. Ces augmentations concernent la perception dans le domaine de la scène, des droits d'émission et de la gestion collective obligatoire.

La SSA n'a pas modifié ses règles générales de répartition. Ainsi, les droits d'émission sont répartis chaque mois avec un décalage de 45 à 60 jours par rapport à l'émission. Ceci, sous réserve que les déclarations d'œuvres aient été reçues dans les délais.

En ce qui concerne les droits de représentation et les droits en provenance de l'étranger, ils sont répartis à la fin du mois à condition que le paiement soit intervenu avant le 20 du même mois.

Les droits de gestion collective obligatoire, que ce soit l'autorisation dramatique ou les droits audiovisuels gérés en collaboration avec SUISSIMAGE, ne peuvent être répartis que dans la deuxième moitié de l'année suivante puisque nous devons terminer l'analyse complète de l'utilisation et définir la valeur des points pour permettre cette répartition.

2.2 Répartition par type de droits

Droits (en francs)	2008	2009	%
Droits de représentation scène	2 751 770.40	3 102 864.73	21.76
Droits d'émission			
SRG SSR idée suisse	3 536 777.60	4 135 465.31	29.00
satellite	5 291.25	0.00	0.00
radios et TV locales	8 714.95	39 570.25	0.28
divers (sociétés sœurs)	11 762.40	10 949.80	0.08
Gestion collective obligatoire			
autorisation répertoire dramatique	2 428 635.20	2 703 583.41	18.96
représentée audiovisuel (non francophone)	215 497.77	125 264.81	0.88
audiovisuel francophone	2 366 517.26	3 004 578.26	21.07
Droits de reproduction	28 092.75	22 279.35	0.16
Droits nouveaux médias	7 884.15	24 822.25	0.17
Gestion de contrats individuels et divers	84 012.95	63 907.97	0.45
Droits en provenance de l'étranger	1 303 838.36	1 027 872.09	7.21
TOTAL	12 748 795.04	14 261 158.23	100.00

2.3 Droits de représentation

Dans le secteur des droits de représentation, le partage entre les auteurs de la SSA et les auteurs étrangers est le suivant :

Pourcentage des membres de la SSA	2007	2008	2009
Théâtre amateur	14.69 %	16.82 %	14.68 %
Théâtre professionnel	43.83 %	42.84 %	38.45 %

Soit une moyenne générale de 36,56 % en légère baisse par rapport à l'exercice précédent.

2.4 Droits d'émission

Proportion de droits versés aux auteurs SSA

Les répartitions provisoires des droits d'émission de la SSR pour les diffusions 2009 donnent le partage suivant entre les ayants droit de la SSA et les ayants droit affiliés aux sociétés soeurs (suisses et étrangères) représentées en Suisse par la SSA.

Pourcentage des membres de la SSA	2007	2008	2009
Radio (tous émetteurs SSR confondus)	15.56 %	13.00 %	8.93 %
Télévision (tous émetteurs SSR confondus)	17.30 %	12.72 %	16.17 %

Soit une moyenne générale de 15,97 % pour les auteurs membres de la SSA (12,73 % en 2008).

Par rapport à l'an précédent, nous notons donc une augmentation des droits d'émission versés aux auteurs suisses. Cependant, il ne s'agit ici que de résultats provisoires qui ne permettent d'ailleurs pas de tirer des conclusions sur l'utilisation du répertoire suisse en général.

Détail par région	2007	2008	2009
Radio suisse alémanique	48.03 %	100.00 %	35.40 %
Radio suisse de langue italienne	5.86 %	5.48 %	1.00 %
Radio Suisse Romande	30.85 %	37.69 %	52.31 %
Télévision suisse alémanique (SF)	17.24 %	14.25 %	27.31 %
Télévision suisse de langue italienne (TSI)	20.73 %	9.28 %	13.05 %
Télévision Suisse Romande (TSR)	16.20 %	13.42 %	15.09 %

Répartitions par type d'œuvre

Les statistiques provisoires sur le nombre de minutes réparties pour les diffusions de la SSR en fonction des catégories d'œuvres sont les suivantes :



Radio

■ Pièces radiophoniques	34.55 %
■ Séries, feuilletons	57.43 %
■ Sketches	2.41 %
■ Théâtre	4.30 %
■ Dramatico-musicales	1.30 %



Télévision

■ Films cinématographiques	21.50 %
■ Séries, feuilletons	16.28 %
■ Documentaires	40.09 %
■ Films d'animation	13.45 %
■ Téléfilms	6.62 %
■ Œuvres dramatiques	2.07 %

Le règlement de répartition a été révisé : les œuvres relevant de certaines catégories (principalement émission de flux) ne sont plus rémunérées et la prise en considération des *inserts* a été précisée.

2.5 Droits de gestion collective obligatoire

Œuvres dramatiques, dramatico-musicales et chorégraphiques

Dans ce domaine, la SSA est au bénéfice d'une autorisation de gestion de droits accordée par l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle. La répartition ordinaire relative aux exploitations 2008 a été effectuée en fin d'exercice 2009. Au total, Fr. 1 302 955.- ont été versés aux ayants droit pour les exploitations dérivant de la diffusion des programmes suisses. Les tarifs minutaires correspondants étaient supérieurs de 25,55 % à la radio et de 49,59 % à la télévision par rapport à l'an précédent par l'effet conjugué d'une augmentation de la somme à répartir et d'une diminution du minutage. Fr. 1 271 308.- ont en outre été adressés aux sociétés soeurs étrangères pour la rémunération des exploitations dérivant des programmes étrangers reçus en Suisse.

La SSA a aussi procédé à la répartition de droits restés en suspens concernant des exploitations 2006, ainsi qu'à la répartition finale concernant les exploitations 2002.

Œuvres audiovisuelles

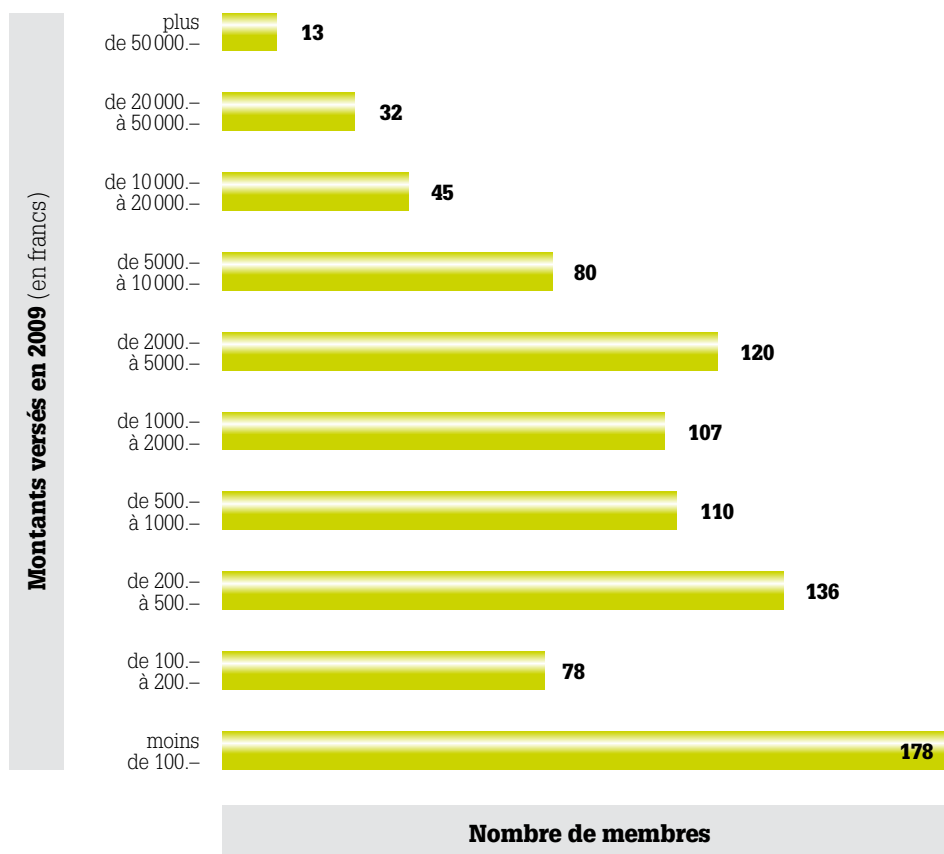
En vertu de la convention de collaboration avec SUISSIMAGE, la SSA est responsable de la répartition des droits soumis à la gestion collective obligatoire en ce qui concerne les auteurs d'œuvres audiovisuelles francophones. Lors de la répartition ordinaire concernant les exploitations 2008, effectuée en décembre 2009, Fr. 2 951 032.- ont été versés aux ayants droit suisses et étrangers (ce chiffre comprend la rémunération des œuvres préexistantes littéraires et dramatiques). 31 programmes de télévision ont été pris en considération pour cette répartition. La coordination des travaux entre la SSA et SUISS-IMAGE s'est déroulée de manière très efficace.

En outre, la SSA a procédé à un décompte complémentaire de droits pour les exploitations 2006, ainsi qu'à la répartition finale concernant les exploitations 2002.

En parallèle, les mêmes exploitations ont fait l'objet de versements de droits aux auteurs d'œuvres non francophones affiliés à la SSA, la SACD ou la SCAM.

2.6 Versements aux membres

La SSA a versé des redevances à 899 auteurs membres ou leurs ayants droit. Par rapport à l'exercice précédent, le nombre de bénéficiaires a augmenté (+ 7,79 %). Le montant total versé s'est élevé à 4,478 mio. Fr. (+ 13 %).



3 Membres

2.7 Droits en provenance de sociétés étrangères

401 membres de la SSA ont bénéficié de recettes résultant de l'exploitation de leurs oeuvres à l'étranger : au total, Fr. 1 694 079.- ont été portés au crédit des comptes individuels. Les droits de représentation et les droits d'émission, provenant (dans l'ordre d'importance) de France, d'Italie, d'Espagne et de Belgique, représentent leurs sources de revenus les plus importantes.

2.8 Versements aux sociétés sœurs étrangères

La SSA a versé Fr. 10 389 955.- de droits à 21 sociétés sœurs étrangères établies dans 16 pays différents : Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Pologne, Portugal, République Tchèque et Russie. Les types d'exploitation donnant lieu à ces versements varient en fonction des domaines de gestion des sociétés sœurs.

2.9 Nouvelles formes d'exploitation

Les offres de vidéo à la demande de la SRG SSR idée suisse font l'objet d'une répartition annuelle. Il a été décidé d'ajouter la rémunération pour la télévision de rattrapage aux droits de diffusion dès 2010. Les autres droits perçus pour les nouvelles formes d'exploitation des oeuvres sont répartis aux auteurs concernés dans les meilleurs délais soit généralement dans le mois qui suit l'encaissement de la facture.

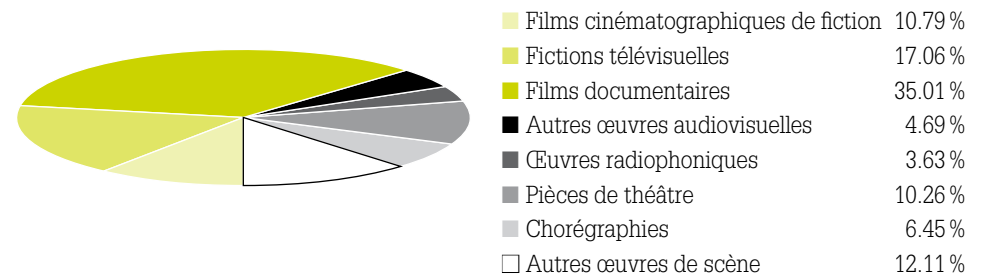
3.1 Evolution

Au 31 décembre 2009, l'effectif des membres de la société était de 2094 auteurs et ayants droit. La SSA a enregistré 133 nouvelles adhésions et 8 révocations de mandats de gestion (démissions comprises). La SSA a donc fêté son 2000^e adhérent.

La SSA déplore les décès de M^{me} Ghislaine Vautier et de MM. Maurice Chappaz, Jean-Paul Delieutraz, Alain Monnier.

3.2 Déclarations d'œuvres

Les membres ont déclaré 1131 oeuvres au répertoire de la SSA, soit 11 % de plus que l'an précédent. Le volume des déclarations reste donc important. Voici leur répartition détaillée par nature d'œuvre :



3.3 Services aux membres

La SSA a révisé l'intégralité des formulaires de déclaration d'œuvre. Ils sont également disponibles en version électronique. En vertu des règles de gestion, il demeure indispensable de fournir un exemplaire commun signé par l'ensemble des co-auteurs. Depuis 2009, la SSA adresse systématiquement une attestation fiscale à tous ses membres. Leurs démarches administratives sont ainsi facilitées.

La SSA suit individuellement la perception des droits pour les exploitations d'œuvres à l'étranger qui lui ont été signalées.

Nouveaux modèles de contrats audiovisuels

Un groupe de travail composé d'auteurs de l'audiovisuel, de la direction et du service juridique de la SSA a finalisé deux nouveaux modèles de contrat audiovisuel : le contrat réalisation et le contrat d'écriture de films de fiction. Cette révision a permis de sécuriser la situation juridique autour de la titularité des droits d'auteur (ceux gérés par la SSA et ceux gérés par le producteur). A l'avenir, la direction de la SSA propose de cosigner aux côtés de l'auteur les contrats de réalisation et de scénario pour autant que la teneur de leur section II sur le droit d'auteur soit globalement respectée. Les modèles sont construits comme des formulaires à choix multiples afin de servir chaque situation de production et de répondre aux besoins des producteurs également. Sans prétendre résulter d'une négociation avec les associations de producteurs, ces nouveaux contrats tiennent compte du dialogue intensif mené en 2007 entre la SSA et ces associations.

3.4 Carte de membre SSA

Nous avons fait parvenir à nos membres la nouvelle carte échéant au 31.12.2011. La liste des théâtres ainsi que de quelques cinémas indépendants offrant des réductions aux détenteurs de la carte de membre est régulièrement actualisée. La liste complète des avantages se trouve sur notre site internet : [www.ssa.ch/je suis_auteur/membre SSA/carte de membre](http://www.ssa.ch/je_suis_auteur/membre_SSA/carte_de_membre).

4 Gestion

4.1 Répartition des frais

Les frais généraux pour l'année 2009, une fois déduits les revenus externes (sources diverses, intérêts bancaires etc.) s'élèvent à Fr. 3 110 266.– (soit Fr. 3 504 810.– moins Fr. 394 544.–). En tenant compte de l'encaissement global des droits, soit Fr. 19 815 809.–, cela représente un taux de frais général de 15,7 % (14,65 % en 2008). Cette légère augmentation est en relation directe avec la chute des intérêts bancaires en 2009.

Frais (en francs)	2008	2008	2009	2009
Droits audiovisuels, GCO	2 053 486	15.34 %	2 389 885	16.67 %
Droits de représentation	628 405	18.31 %	711 380	18.37 %
Droits en provenance de l'étranger	-	-	-	-

4.2 Utilisation des droits

(en francs)	2008	2009	%
Encaissement global	18 300 516	19 815 809	100.00
Frais nets	2 680 172	3 110 266	15.70
Attributions fonds de solidarité	18 300	19 437	0.10
Attributions fonds culturel	889 871	801 851	4.05
Attributions fonds de prévoyance	461 472	599 659	3.03
Somme des droits nets à répartir	14 250 701	15 284 595	77.13

5 Relations exté

5.1 SUISSIMAGE

La SSA et SUISSIMAGE ont tenu quatre séances de direction alternativement à Berne et Lausanne. Pour des raisons de dates, la séance du comité de coordination composée de représentants du conseil d'administration et de la direction a été repoussée en 2010. En parallèle, il y a eu plusieurs réunions des techniciens des deux sociétés pour permettre aux personnes impliquées dans le travail de gestion commun de régler les cas pratiques.

Sur le plan international, les deux sociétés signent systématiquement les contrats tripartites pour le répertoire audiovisuel. Les fonds culturels des deux sociétés se sont réunis pour discuter de leur politique commune et redéfinir le cas échéant de nouvelles actions. La bonne entente entre les deux sociétés permet une efficacité accrue face à nos membres et vis-à-vis de l'extérieur, tant à l'endroit du monde politique ou économique suisse que dans les relations internationales.

5.2 ISAN-BERNE

Après une année assez difficile pour l'agence internationale ISAN-IA Genève, ISAN-Berne a pu renégocier des conditions acceptables pour le marché suisse. En parallèle, ISAN-IA Genève a procédé à une réorganisation de sa structure ainsi qu'à une nouvelle répartition des tâches entre ISAN-IA et les agences d'enregistrement. Il semblerait qu'avec ces nouvelles décisions, les maladies de jeunesse de ce système soient passées.

De son côté, ISAN-Berne (société créée par SUISSIMAGE, SWISSPERFORM et la SSA) peut enfin voir l'avenir avec plus de sérénité, puisque l'année s'est terminée dans les chiffres noirs. Cela permet d'envisager un début de remboursement des avances des trois sociétés de gestion.

Les agences française et espagnole ont rendu obligatoire le numéro ISAN pour toutes les œuvres qui veulent toucher des droits de gestion collective obligatoire dans le

domaine audiovisuel, ce qui a l'avantage d'accélérer très fortement la mise en place de cette norme.

SUISSIMAGE, en accord avec ses deux partenaires (SWISSPERFORM et SSA) a décidé qu'au 1.1.2010 toutes les nouvelles œuvres déclarées par les producteurs suisses auront un numéro ISAN, automatiquement attribué et ceci au frais d'ISAN-Berne.

Les négociations avec le radiodiffuseur national suisse SRG SSR idée suisse pour l'utilisation de cette norme se poursuivent et nous gardons bon espoir d'accélérer sensiblement cette mise en place dans le courant de 2010/2011.

5.3 Sociétés suisses

La SSA a participé aux différentes activités des sociétés suisses dont elle est membre, soit : ALAI Suisse (Association littéraire et artistique internationale), SUISSECULTURE, SAFE (Association suisse de lutte contre le piratage), MEMORIAV (Association pour la sauvegarde des archives), SuisseTHÉÂTRE ITI (Institut international de théâtre), Teleproduktions-Fonds (société pour l'aide à la production de téléfilms). Dans le cadre de cette dernière société, le fonds culturel de la SSA a une participation d'un tiers du capital avec SWISSPERFORM et SUISSIMAGE.

La participation de la SSA à CH-DRAMATURGIE a été plus importante, cette association ayant décidé de réorganiser complètement sa structure. Cela a abouti à une collaboration étroite avec le site www.theatre.ch.

Les textes CH-DRAMATURGIE sont désormais disponibles sur ce site. Ils profitent ainsi d'une meilleure visibilité et publicité. Le site et le fichier de CH-DRAMATURGIE ont été complètement revus et retravaillés pour les rendre plus accessibles.

La coopération avec les quatre autres sociétés sœurs suisses (SUISA, ProLitteris, SWISSPERFORM et SUISSIMAGE) continue activement et s'organise autour de réunions du comité de coordination des cinq sociétés, tous les deux mois. Cela permet d'échanger des idées et des informations pratiques concernant les buts et les réalisations communes des cinq sociétés, notamment en ce qui concerne la perception des droits en Suisse.

Les temps derniers, les attaques contre les sociétés de perception suisse ont été de plus en plus virulentes. Ces attaques ont lieu avec une régularité étonnante dès qu'il y a des renégociations des tarifs importants. C'est le cas actuellement pour les tarifs de copie privée (redevances sur les supports enregistrables) et cela implique évidemment des pressions très fortes sur le plan économique comme sur le plan politique pour essayer d'affaiblir les sociétés de gestion. Sous prétexte de plus de transparence, nos opposants cherchent à obtenir des

renseignements économiques et techniques internes afin de mieux combattre les sociétés de perception.

Une des dernières attaques de l'année 2009 a pris la forme d'une initiative parlementaire ainsi que d'un article polémique dans un journal dominical suisse-alsacien pour s'attaquer aux salaires des directeurs généraux en prétextant que le travail des sociétés de gestion équivalait à celui d'une administration fédérale et ne comportait pas de risque lié au marché. A suivre le raisonnement de nos opposants, on pourrait croire que la perception des droits de gestion collective obligatoire se fait automatiquement, que les tarifs sont définis par la Confédération et qu'il n'y a qu'à effectuer les paiements aux auteurs comme à un simple guichet.

Lors de leurs séances début 2010, les conseils d'administration des cinq sociétés ont discuté de la position à prendre concernant ces attaques. Ils ont constaté que dans les entreprises comparables dans le domaine privé en Suisse, la moyenne du salaire de direction exécutive se situait entre Fr. 304 000.- et Fr. 390 000.- (Etude Kienbaum / Handelszeitung sur la rémunération des cadres selon la branche, le nombre d'employés et le chiffre d'affaires). Les conseils d'administration ont réaffirmé leurs politiques salariales, cohérentes en regard de ces critères. Ils ont rappelé que ces décisions sont du ressort des conseils d'administration et que ceux-ci sont responsables devant leurs Assemblées générales, composées des membres de chacune des sociétés. De plus,

les cinq sociétés sont soumises au contrôle très strict de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle à Berne (IPI).

En 2008, de nouvelles normes avaient été dictées par l'IPI, appliquées dès l'exercice 2009. Pour la SSA, contrairement aux autres sociétés, ce sont 17,8 % de ces encaissements qui sont issus de l'autorisation pour la gestion du répertoire dramatique et dramatico-musical et donc soumis à la surveillance de l'IPI.

5.4 Relations internationales

CISAC (Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs)

L'évolution politique de la CISAC a permis de donner un rôle accru aux sociétés non musicales dans le cadre de cette institution.

La CISAC a continué à développer les outils communs aux différentes sociétés. Pour la SSA : IDA (fichier des œuvres audiovisuelles ainsi que des ayants droit) et ISAN (fichier d'identification des œuvres audiovisuelles en général) mettent en place les outils nécessaires pour la gestion de ces prochaines années pour ce type de droits. Sans ces outils, la gestion des œuvres dans le cadre des utilisations digitales deviendrait extrêmement

difficile sinon impossible. Leur évolution est discutée et préparée dans différentes réunions, comme le CIS, réunion bisannuelle des différents responsables techniques et des responsables des sociétés introduisant ces nouveaux systèmes. M. Jürg Ruchti, directeur adjoint y représente la SSA. Ce dernier a aussi siégé au conseil de gestion de la base de données IPI (« Interested Parties Information ») qui regroupe les informations sur l'affiliation des auteurs aux différentes sociétés.

Au sein des sociétés audiovisuelles, Jürg Ruchti a participé aux travaux sur le CDF-AV (format commun pour les informations relatives aux répartitions) et coordonné le groupe qui s'est consacré à la création d'un format concernant les listes de demande de documentation. L'utilisation de ces deux outils a été déclarée obligatoire par la CISAC.

La réunion la plus importante pour la SSA reste la commission technique du répertoire audiovisuel et dramatique qui a eu lieu cette année sur invitation commune de SUISSIMAGE et de la SSA à Montreux. Pierre-Henri Dumont et Jürg Ruchti y représentaient la société. Y ont aussi participé Sandra Gerber, Carlo Capozzi et Claude Champion. Geneviève Nosedà a assuré la grande part de la logistique. A cette occasion, la commission technique a élu son nouveau président en la personne de Jürg Ruchti pour une période de deux ans. Il succède à M^{me} Suzan Dorner, directrice générale de la société anglaise des réalisateurs.

- Une autre réunion importante de la CISAC est son assemblée générale qui a eu lieu à Washington avec une conférence internationale de droits d'auteurs. Claude Champion et Pierre-Henri Dumont ont représenté la SSA. De nombreuses discussions et des prises de position d'un nombre important d'artistes et d'auteurs ont mis en garde les autorités politiques des différents pays de ne pas relâcher les efforts pour la protection des œuvres et de leurs auteurs, ceci spécifiquement dans le cadre des utilisations sur Internet.
- Le CIADLV (Conseil international des auteurs dramatiques, littéraires et audiovisuels) a siégé cette année à Cracovie. La SSA y était représentée par Claude Champion et Pierre-Henri Dumont. Les deux jours de débats avec une trentaine de participants internationaux ont été d'une très grande richesse d'interventions. Ils ont permis d'une part de comprendre certaines spécificités de la création dans la culture polonaise. Par exemple, comme en beaucoup d'endroits, les auteurs de télévision, pour la plupart, imitent les recettes anglo-saxonnes (sans parvenir à les égaler), tandis que le cinéma national dépérit. En revanche, après près de 10 ans désertiques après la fin du communisme, les auteurs de théâtre – en prise avec la société polonaise contemporaine – renaissent avec une étonnante vitalité et suscitent même la création de nouvelles salles. D'autre part, ce sont les perspectives de la circulation numérique mondiale des œuvres qui suscitent auprès

des auteurs le maximum d'interrogations : les droits d'auteurs participeront-ils au marché le plus dynamique du monde ? Et comment ? Que nous réserve le fantastique développement des blackberries et autres téléphones mobiles ? Et la piraterie ?... Par ailleurs les auteurs ont réaffirmé leur volonté (et une certaine évidence, il faut le dire) d'être les meilleurs lobbyistes auprès des sociétés civiles et des milieux politiques, pour la défense de « leurs » sociétés d'auteurs.

Claude Champion, qui a convoqué et présidé le CIADLV durant quatre années consécutives, a remis son mandat avec les félicitations de toute l'assemblée. A sa succession a été élue Mary McMurray, cinéaste anglaise, membre de la société des réalisateurs de ce pays.

ALAI (Association littéraire et artistique internationale)

La réunion annuelle de cette association a eu lieu sous forme de congrès à Londres. La SSA y était représentée par son directeur, Pierre-Henri Dumont et Sandra Gerber responsable juridique.

SAA (Société des Auteurs Audiovisuels)

Cette société dont le siège est à Bruxelles avait été créée il y a plus de 15 ans par un nombre limité de sociétés audiovisuelles européennes (2 françaises, 2 allemandes,

2 anglaises, 2 suisses et 1 hollandaise). Ses actions permettaient de percevoir des droits de gestion collective obligatoire dans des pays d'accès difficile. Après la disparition de l'AIDAA, qui représentait le lobbying des sociétés audiovisuelles à Bruxelles, les sociétés impliquées dans SAA ont décidé de réorganiser et de modifier ses statuts. La SAA s'ouvre à l'ensemble des autres sociétés audiovisuelles européennes. Une personne a été engagée à plein temps ainsi qu'un assistant. Cette nouvelle société permettra de renforcer le lobbying à Bruxelles et de mieux faire comprendre les enjeux économiques fondamentaux pour les auteurs audiovisuels. La SSA et SUISSIMAGE y sont représentées et dans certains cas seront présentes à tour de rôle.



6 Communication

6.1 Papier, augmentation du tirage

En 2009, *Papier*, le bulletin trimestriel de la SSA destiné aux auteurs, est imprimé à 2500 exemplaires, soit cent de plus que l'an passé. Cette augmentation est due à la croissance ininterrompue du nombre des membres de la SSA : la barre des 2000 adhérents a été franchie, annonçant l'édition estivale de *Papier*.

Les quatre *Papier* de l'an 2009 font la part belle au Fonds culturel de la SSA : on y explique son fonctionnement et présente les ateliers d'écriture TEXTES-en-SCÈNES, le soutien dramaturgique aux chorégraphes, les recueils de pièces publiés par les collection Théâtre en camPoche.

Après avoir parlé de la politique culturelle des villes en 2008, *Papier Thema* s'est intéressé, pour son 8^e dossier, au cinéma suisse. Matthieu Loewer, journaliste, a mené l'enquête. Sa question principale : pourquoi les œuvres suisses peinent à rencontrer leur public dans les salles romandes ?

Le courriel de la SSA, envoyé quatre fois l'an, vise toujours à informer au mieux les auteurs à propos des bourses, ateliers, concours et autres manifestations qui pourraient leur être utiles aussi bien en Suisse qu'à l'étranger.

6.2 Relations publiques

Le groupe de travail « public affairs » des 5 sociétés suisses de gestion des droits d'auteur et de droits voisins s'est réuni à plusieurs reprises en 2009 où Jürg Ruchti représente la SSA. Le groupe a élaboré une stratégie commune de communication qui a été soumise aux conseils d'administration de ces sociétés. Cette stratégie a pour but d'améliorer l'image des sociétés à moyen terme auprès des milieux politiques, des médias et par conséquent du public en général. L'une des mesures préconisées, soit la création d'un site internet commun, sera réalisée en 2010. Le groupe de travail a également suivi les nombreux dossiers concernant le droit d'auteur traités au parlement.

6.3 Actions scolaires

L'action scolaire « respect ©opyright ! », destinée à la sensibilisation des adolescents aux droits d'auteur, a été continuée en 2009 : 19 représentations ont eu lieu dont 2 en Suisse romande. Malheureusement, les écoles romandes ne sont pas très nombreuses à déclarer leur intérêt pour ces manifestations.

Au mois d'octobre 2009, une séance d'information sur le droit d'auteur et l'école a réuni une quarantaine d'enseignants et de responsables d'écoles du second degré à Lugano. Deux heures animées ont permis de transmettre des informations générales sur le droit d'auteur, sur le régime privilégié dont bénéficient les écoles en vertu de la loi en vigueur – et sur l'incontournable Internet. Organisée à l'initiative de Francesca Gemnetti, responsable du service juridique de la RSI, et de Jürg Ruchti, c'est grâce à la collaboration de Stelio Righenzi, directeur du Centro didattico cantonale au département de l'éducation, de la culture et du sport du canton de Tessin que cette rencontre a pu avoir lieu.

7 Activité des Fonds

7.1 Fonds culturel

Le Fonds culturel de la SSA a compté 211 auteurs participant aux actions qu'il a organisées. Le montant total des dépenses, y compris celles des frais d'organisation, de jurys et de fonctionnement, est de Fr. 789 729.–.

Soutien aux créateurs de l'audiovisuel

Bourses SSA pour le développement de scénarios de longs métrages de fiction (cinéma)

Quatre bourses de Fr. 25 000.– pour les projets :

L'ombre du dragon de François Yang et Marie-Sophie Ahmadi / Les Productions JMH

Cyanure de Séverine Cornamusaz et Marcel Beaulieu / P.S. Productions

Genève-Zurich de Patrick Claudet / EFM Productions

Unter der Haut de Claudia Lorenz et Rolando Colla / Peacock Film AG

Bourses SSA pour le développement de films documentaires (longs métrages destinés au cinéma ou à la télévision)

Quatre bourses de Fr. 10 000.– pour les projets :

En chair et en os de Pierre-François Sauter / Les films de la dernière heure

Sâdhu de Gaël Métroz / Tipi'images productions

09.50 Pavlov de Peter Aschwanden / soap factory GmbH

Reset-restart! 3 Mütter, 2 Länder, 1 Identität de Judith Lichtneckert / Point de vue, audiovisuelle Produktionen.

La proclamation des lauréats des bourses a eu lieu dans le cadre de la Journée du cinéma suisse au Festival de Locarno.

Participation au **Fonds de production télévisuelle S.à.r.l.** : Fr. 80 000.–. Créé par SWISSPERFORM, SUISS-IMAGE et la SSA.

Atelier Grand Nord, soutien en partage avec FOCAL Fr. 6653.–. L'atelier s'est déroulé en mars au Québec, réunissant des scénaristes de longs métrages de fiction de la francophonie et des scénaristes consultants. Participants suisses : Naima Bachiri avec *Né un 1^{er} août* et Eric Grant avec *Post Tenebras Lux*; Denis Rabaglia, consultant. L'atelier initié par la SODEC (Société de développement des entreprises culturelles du Québec) est soutenu au Québec par des sponsors, en Belgique par la Communauté française, en France par le CNC et la SACD (ainsi que les sections québécoise et belge) et au Luxembourg par le Film Fund Luxembourg.

Prix de la relève SSA/SUISSIMAGE

Fr. 15 000.– pour le meilleur court métrage à *Niemand nicht weiss* de Severin Kuhn

Fr. 10 000.– pour le meilleur film d'animation à *Signalis* d'Adrian Flückiger

Fr. 5000.– pour le Prix du public à *Flowerpots* de Rafael Sommerhalder.

La proclamation des prix a eu lieu dans le cadre des Journées de Soleure.

Prix SSA/SUISSIMAGE dans les festivals de cinéma

Festival Visions du Réel, Nyon

Prix Cinéma Suisse « Création » (Fr. 10 000.–) à *Die Frau mit den 5 Elefanten* de Vadim Jendreyko.

Festival international du film fantastique Neuchâtel

Prix du meilleur court métrage fantastique suisse (Fr. 5000.–) à *Le Petit Dragon* de Bruno Collet.

Festival international du court métrage Winterthur

Prix du meilleur court métrage suisse (Fr. 8000.–) à *Ich bin's Helmut* de Nicolas Steiner.

Festival international de films, Fribourg

« Prix Spécial du Jury » (Fr. 5000.–) à *Intimidades de Shakespeare y Victor Hugo* de Yulene Olaizola (Mexique).

Festival du film d'animation FANTOCHE, Baden

« Best Swiss » (Fr. 7000.–) ex-aequo à *Retouches* de Georges Schwizgebel et *Flowerpots* de Rafael Sommerhalder

Tous les prix SSA/SUISSIMAGE sont partagés entre les fonds culturels des deux sociétés.

Soutien aux créateurs de la scène

TEXTES→en→SCÈNES

En collaboration avec Pro Helvetia, le Pour-cent culturel Migros, l'association Autrices et Auteurs de Suisse (AdS), soutenu par la Loterie Romande et en partenariat avec dix théâtres romands (Arsenic, Lausanne/Le Poche, Genève/Les Osses, Fribourg/Théâtre du Passage, Neuchâtel/Théâtre Saint-Gervais, Genève/Théâtre Vidy-Lausanne/AmStramGram, Genève/Théâtre du Loup, Genève/Le Petit Théâtre, Lausanne/Théâtre Populaire Romand, La Chaux-de-Fonds), le Fonds culturel a organisé la troisième édition de l'atelier TEXTES-en-SCÈNES 2008 conduit par le dramaturge belge Paul Pourveur.

Quatre pièces ont été écrites en résidence l'année dernière (voir Rapport annuel 2008): *Le Taureau versatile*, *À découvert*, *Boulettes*, *Le Quatre Mains*, respectivement par les auteurs sélectionnés par le jury: Gaël Bandelier, Manon Pulver, Benjamin Knobil et Isabelle Sbrissa.

Le 24 janvier, les quatre pièces ont été mises en lecture à l'Arsenic à Lausanne en présence d'environ 400 spectateurs.

Une pièce issue de l'atelier TEXTES-en-SCÈNES 2006 a été créée en avril 2009 par le Poche (Genève): *Loin du Bal* de Valérie Poirier.

Association pour la création théâtrale contemporaine (ACTC)

Cette association créée en 2006 par le Fonds culturel de la SSA et le Pulloff Théâtres (Lausanne) a pour but de promouvoir les œuvres théâtrales primées par le Fonds culturel de la SSA ou issues de ses actions, en proposant chaque année à un auteur lauréat la création de sa pièce au Pulloff Théâtres par un metteur en scène de son choix.

Après *En haut de l'escalier* de Claudine Berthet en 2007, *Aprnée* d'Anne-Frédérique Rochat en 2008, c'est *La Traversée* d'Isabelle Sbrissa qui a été créée en septembre 2009 dans une mise en scène de Dorian Rossel.

Aide à l'édition d'œuvres théâtrales

Par son partenariat avec Bernard Campiche Editeur, le Fonds culturel soutient financièrement la publication d'ouvrages d'auteurs membres de la SSA. Ont été publiés dans la collection «Théâtre en camPoche» cette année:

- Quatre volumes REPERTOIRE: Valérie Poirier (*Loin du bal et autres pièces*), Marielle Pinsard (*Les pauvres sont tous les mêmes et autres pièces*), Dominique Ziegler (*N'Dongo revient et autres pièces*) et Sandra Korol (*Pièces 2003-2009*).
- ENJEUX 7: Elisabeth Horem (*L'Été volé*), Joseph Incardona (*37 m²*), Antonin Moeri (*Bingo*), Jérôme Richer (*Naissance de la violence*), Isabelle Sbrissa (*La Traversée du désert*).

Le budget annuel s'élève à Fr. 20000.– pour l'édition. Les honoraires du directeur de collection, Philippe Morand, les frais et droits d'auteurs sont aussi pris en charge par le Fonds culturel.

Prix SSA à l'écriture théâtrale

Sur concours, cinq prix de Fr. 6000.– pour:

Le silence de Katie d'Ahmed Belbachir (Lausanne)

Liwyatan de Sandra Korol (Lausanne)

On est où là ? de Thierry Panchaud (Paris)

Perfekt de Viola Rohner (Zurich)

Spalten de Martin Klaus Menzinger (Linz, Autriche)

Pour chaque création par des compagnies ou théâtres professionnels, une contribution de Fr. 10000.– est allouée.

Bourses SSA pour la traduction de pièces de théâtre

Fr. 4000.– à Yla von Dach. Traduction en français de la pièce de langue allemande *GIFT - Die Wiederherstellung des Paradieses* de Marianne Freidig

Fr. 4000.– à Gabriela Zehnder. Traduction en allemand de la pièce de langue française *L'intime du large* de Fabienne Guelpa

Fr. 2000.– à Corinne Müller. Traduction en français de la pièce de langue allemande *Die Kuh Rosemarie* d'Andri Beyeler.

Bourses SSA à la création chorégraphique

Fr. 10000.– à YoungSoon Cho Jaquet et le projet *Champignons*

Fr. 7000.– à Marie-Caroline Hominal et le projet
Yaksu Exit Number 9

Fr. 7000.– à Gregory Stauffer et Anne Rochat et le projet
Camping demo

Fr. 4000.– à Katharina Vogel et le projet *Ohr*

Bourses pour la composition

dramatico-musicale et la musique de scène

Un jury de professionnels, nommé par la Commission culturelle, a attribué des bourses allant de Fr. 2500.– à Fr. 8000.–, pour une somme totale de Fr. 39000.–, aux compositeurs :

Marcel Sägesser pour *stutzen/stopfen/strecken - Wir verschönern die Welt*

Thüring Bräm pour *Il est beau le rouge, vous savez*

Caroline Charrière pour *Les trois soupirs*

Julien Monti pour *Le trésor du Cras-Roquet* (pièce de
Gérald Chevrolet)

Stéphane Vecchione pour *Champignons* (chorégraphie
de YoungSoon Cho Jaquet)

Daniel Zéa Gómez pour *Brisures* (chorégraphie de Yann
Marrusich)

Daniel Groulx pour *Confidences* (pièce de la Cie des
Nuits Blanches)

Kiko C. Esseiva pour *Die gestundete Zeit* (chorégraphie
de la Cie Influx)

Soutien à la dramaturgie chorégraphique 2009/10

(Fr. 15000.–)

Programme développé avec l'ADC (Genève), Sévelin 36 (Lausanne), Tanzhaus (Zurich), Dampfzentrale (Berne) et soutenu aussi par Pro Helvetia et le Pour-Cent culturel Migros. Quatre chorégraphes (choisis par chacun des lieux) travaillent – dans ces lieux justement – sur leurs projets respectifs. Ils sont accompagnés, dans l'approfondissement de leur démarche, avec leurs compagnies, en plusieurs sessions d'octobre 2009 à février 2010 par deux « dramaturges » : Fiona Wright (GB) et Roberto Frattini Serafide (I).

Soutien annuel à la FSSTA

La FSSTA (Fédération suisse des sociétés de théâtre amateur) a reçu comme chaque année un soutien de Fr. 5000.–. Les troupes de théâtre amateur obtiennent, sur demande, un soutien à la création ou à la tournée. En outre, le Fonds culturel a pris en charge la cotisation annuelle de la FSSTA pour CH-Dramaturgie (Fr. 500.–).

Autres soutiens

En réponse à 38 demandes ponctuelles de subventions, le Fonds culturel a favorisé celles qui correspondaient le mieux à sa vocation. Somme totale :

Fr. 92245.–. Ont été soutenus entre autres :

Soutien au programme des activités 2009/10 des EAT (Ecrivains Associés du Théâtre) (Fr. 17000.– pour les deux années) ;

Résidences aux Maisons Mainou (GE) d'auteurs membres de la SSA (budget max. Fr. 13500.–) ;

Dramenprozessor 2009/10 (Fr. 10000.–) ;

Les Apéros d'Auteurs au théâtre du Poche, Genève (2008/09) (Fr. 8000.–) ;

Réalisation d'un générateur de Widgets par Blow Up (Fr. 8000.–) ;

Résidence d'écriture de Sandra Korol au théâtre du Poche, Genève (Fr. 6900.–) ;

Résidence d'auteur de Jérôme Richer à La Comédie de Genève (Fr. 5000.–) ;

« Tanz-Plan Ost », projet chorégraphique en Suisse orientale (Fr. 5000.–) ;

Stückparcours du Stück Labor Basel 2009 (Fr. 5000.–) ;

Autorenfestival 2009/10 du Stadttheater Bern (Fr. 5000.–).

7.2 Fonds de solidarité

Deux auteurs ont adressés à la SSA des demandes urgentes d'aide financière. Ces demandes ont été agréées par la Commission du Fonds de solidarité. Ainsi ont été accordés deux prêts sans intérêts pour un montant total de Fr. 8000.-. D'autre part, Fr. 3000.- ont été remboursés par des bénéficiaires de prêts.

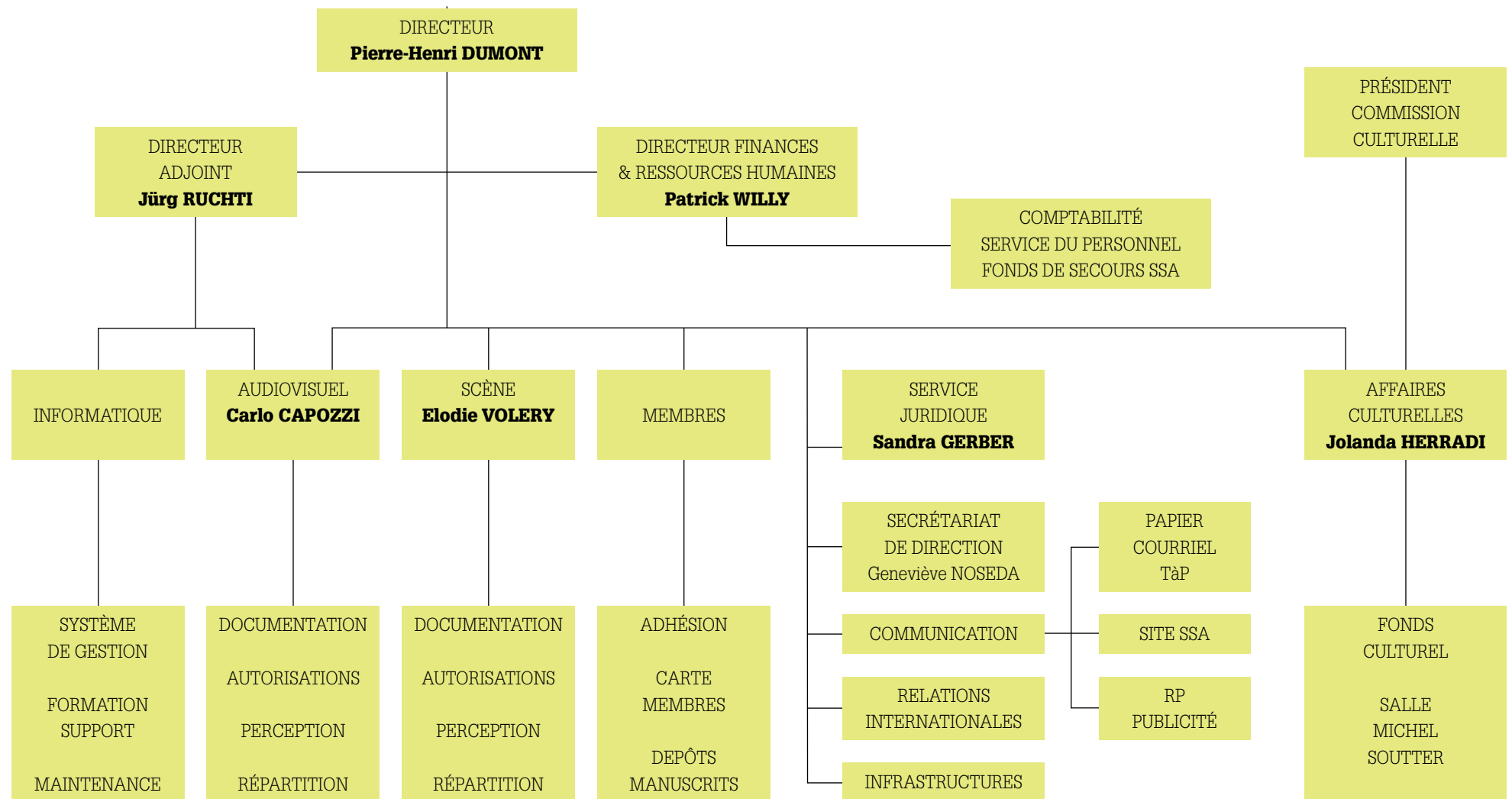
7.3 Fondation de prévoyance « Fonds de Secours de la SSA »

L'assemblée générale de la SSA a augmenté à 4,4% le taux attribué au Fonds de prévoyance. En fonction des droits encaissés, une somme nette de Fr. 554 659.38 (soit Fr. 599 659.38 moins la participation aux frais de la SSA de Fr. 45 000.-) a été attribuée à la fondation. Le taux reconduit de 15% pour les primes uniques annuelles de nos membres à la Bâloise Assurances a été versé. Dans le cadre des clauses de transition, 28 rentes ont été payées. La Fondation de prévoyance a versé 209 primes uniques. Elle gère 442 comptes d'auteurs. Le Conseil de fondation s'est réuni une fois au mois d'avril pour approuver les comptes et fixer le taux d'attribution de la prime unique.



8 Organisation

8.1 Organigramme de l'administration (situation au 1^{er} juin 2010)



8.2 Personnel (situation au 1^{er} juin 2010)

Madeleine BACHELET	département audiovisuel
Patricia BEAUVERD	départements scène
Marinella BERTELLI	département audiovisuel
Carlo CAPOZZI	responsable du département audiovisuel
Séverine DIAZ	affaires culturelles, secrétariat, salle Michel Soutter, dépôts de manuscrits
Olivia DUMONT	réception, administration générale et comptabilité
Pierre-Henri DUMONT	directeur
Marie GENTON	département audiovisuel et services membres
Sandra GERBER	responsable du service juridique
Jolanda HERRADI	déléguée aux affaires culturelles
Stefanie HUAPAYA	départements finances et scène
Nathalie JAYET	bulletins d'information de la SSA et département audiovisuel
Simone LIENHARD	département audiovisuel
Geneviève NOSEDA	secrétaire de direction, administration générale et secrétariat ressources humaines
Jürg RUCHTI	directeur adjoint , audiovisuel et informatique. Par ses fonctions, il est également impliqué dans la communication et les relations internationales
Laurette SALVI	département scène et comptabilité
Tiziana TRAVERSO	département scène
Brigitte TSCHUDIN	département scène
Elodie VOLERY	responsable du département scène
Patrick WILLY	directeur des finances et des ressources humaines

Au 1^{er} juin 2010, l'effectif total s'élève à 16,7 postes ou 20 personnes. Dans sa dernière séance de 2009, le Conseil d'administration a nommé M. Carlo Capozzi, responsable du département audiovisuel dès le 1^{er} janvier 2010. Cette promotion résulte de l'importance et de l'excellence de son travail au sein de ce département.

Entre juin 2009 et juin 2010, aucun changement notable n'est intervenu au niveau du personnel. A signaler toutefois que trois collaboratrices se sont mariées et leur changement d'état civil modifie leur nom de famille. Il s'agit de Séverine Diaz (Mermod), Stefanie Huapaya (Baumann) et Elodie Volery (Dupraz).

9 Organes

9.1 Assemblée générale

Elle s'est tenue le 6 juin 2009 au Théâtre Vidy-Lausanne. Après les rapports de Claude Champion (président) et Pierre-Henri Dumont (directeur), l'assemblée a approuvé à l'unanimité le Rapport annuel et les comptes 2008 en suivant ainsi le rapport de l'organe de révision. Elle a donné décharge au Conseil d'administration et à l'organe de révision. Elle a renouvelé pour trois ans six mandats d'administrateurs (Fulvio Bernasconi, Claude Champion, Zoltan Horvath, Sandra Korol, Denis Rabaglia et M^e Philippe Zoelly).

L'assemblée a approuvé à l'unanimité deux modifications statutaires nécessaires (art. 6 et art. 9) ainsi que le renouvellement du mandat du président Claude Champion pour trois ans (2009-2012) et celui de l'Organe de Contrôle Alber & Rolle, Experts-comptables Associés S.A. à Genève pour trois ans (2009-2012).

Pour l'année 2009, l'assemblée a accepté à l'unanimité l'ajustement des taux attribués aux différents fonds de la société, soit : Fonds de prévoyance 4,4 %, Fonds de solidarité 0,1 % et Fonds culturel 5,5 %.

M^e Philippe Zoelly, président de la Fondation Fonds de secours SSA (Fonds de prévoyance), a ensuite présenté le bilan de ce fonds en faveur des auteurs.

Avant l'apéritif et le repas, les membres et invités ont pu apprécier un extrait du spectacle « Suite matrimoniale » de Brigitte Rosset.

9.2 Conseil d'administration & commissions

(situation au 19 février 2010)

Conseil d'administration	Gestion & Juridique	Culturelle	Communication & Publications	Fonds de Solidarité
Claude Champion – Président	■	Président	■	Président
Charles Lombard – Vice-président	■		■	
Fabienne Berger		■		■
Fulvio Bernasconi	■	■		
Gérald Chevrolet		■	■	
Louis Crelier	■	■		
Isabelle Daccord			Présidente	
Zoltan Horvath		■	■	
Sandra Korol		■	■	
Emanuelle delle Piane	■	■		
Denis Rabaglia	■	■		
Dominique de Rivaz			■	■
M ^e Philippe Zoelly	Président			■

Le Conseil d'administration s'est réuni à 5 reprises et les commissions du conseil (Gestion & Juridique, Culturelle, Communication & Publications) ont tenu 12 séances. Par ailleurs 5 séances d'une commission extraordinaire ont été nécessaires à la préparation de la succession à la direction et 7 séances d'une commission ad hoc ont abouti à l'élaboration des nouveaux contrats audiovisuels.

10 Bilan et Comptes

10.1 Bilan au 31 décembre 2009

ACTIF (en francs)	2008	2009
Banques et placements	12 289 594.79	13 612 519.22
Chèques postaux	19 012.80	21 691.45
Caisse	696.75	687.75
Impôt anticipé	100 633.33	53 847.38
Débiteurs	2 817 989.09	1 928 657.59
Actifs transitoires	306 375.62	149 896.22
Actifs circulants	15 534 302.38	15 767 299.61
Mobilier et agencement de bureau	564 468.44	569 098.94
Fonds d'amortissement	-453 776.75	-472 074.10
Machines de bureau	173 858.55	178 284.15
Fonds d'amortissement	-136 055.60	-153 894.45
Aménagement salle multi-fonctions	126 197.75	126 047.75
Fonds d'amortissement	-121 980.95	-123 594.80
Ordinateurs	144 409.40	152 997.45
Fonds d'amortissement	-106 913.65	-131 465.40
Logiciels	689 139.08	811 787.53
Fonds d'amortissement	-619 166.68	-674 127.13
Participation	25 000.00	25 000.00
Immobilisations	285 179.59	308 059.94
TOTAL DE L'ACTIF	15 819 481.97	16 075 359.55

PASSIF (en francs)	2008	2009
Droits à répartir	13 914 580.92	13 986 214.94
Fonds de secours SSA	416 472.29	554 659.38
Passifs transitoires	97 859.16	104 530.54
Fonds étrangers	14 428 912.37	14 645 404.86
Fonds de solidarité	132 630.67	147 067.85
Fonds culturel	1 127 254.01	1 154 175.61
Réserve pour droits à répartir	119 261.90	117 258.30
Bénéfice reporté	11 377.99	11 423.02
Bénéfice de l'exercice	45.03	29.91
Fonds propres	1 390 569.60	1 429 954.69
TOTAL DU PASSIF	15 819 481.97	16 075 359.55

10.2 Annexe

(en francs)	2008	2009
Valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles		
-Mobilier et machines de bureau	870 000	880 000
-Ordinateurs et logiciels	145 000	164 000
Caution bancaire en faveur de tiers	27 000	27 000
Participation		
-Participation de 1/3 du capital de l'association ISAN-BERNE	25 000	25 000

Gestion des risques

La société reconnaît que la gestion des risques fait partie intégrante de ses activités. Une analyse des risques auxquels doit faire face la société a été réalisée et formalisée par le Conseil d'administration.

10.3 Compte de profits et pertes de l'exercice 2009

PRODUITS (en francs)	2008	2009
Commissions de perception représentations scène	626 685.60	710 415.45
Commissions de perception droits d'émission	1 047 600.25	1 353 732.01
Commissions de perception droits de gestion collective obl.	993 391.52	1 031 540.64
Commissions de perceptions droits divers	12 494.63	11 209.86
Participation frais Fonds culturel	168 736.35	168 386.15
Produits financiers	294 871.01	148 005.74
Recettes diverses	61 748.30	81 550.95
Dissolution provision pour moins-value sur titres	90 296.40	0.00
Total des produits	3 295 824.06	3 504 840.80
CHARGES (en francs)		
Frais de gestion, honoraires et frais informatique	530 168.81	587 491.30
Frais assemblée générale, Conseil d'administration et mandats	247 657.55	278 399.30
Salaires et charges sociales	1 996 313.35	2 083 412.95
Loyers et charges d'entretien	320 714.26	327 299.24
Frais divers de bureau	92 774.26	100 354.25
Amortissements	108 150.80	127 853.85
Total des charges	3 295 779.03	3 504 810.89
BENEFICE NET DE L'EXERCICE	45.03	29.91

10.4 Commentaires

Pour la commodité de la lecture de ce chapitre, les sommes sont mentionnées en milliers de francs (K)

Bilan

La valeur du bilan a très légèrement augmenté pour passer de 15 819 K à 16 075 K. A l'actif, l'augmentation du poste Banque et Placements est liée aux encaissements supplémentaires de l'année. D'autre part, le poste Débiteurs a sensiblement diminué puisqu'un nombre de paiements importants a été encaissé avant le 31 décembre. Les autres postes de l'actif sont relativement stables avec une exception concernant le poste Locigiel où un investissement a dû être fait dans le courant de l'année. Au passif, les sommes sont relativement stables et ne subissent que peu de variations.

Profits et Pertes - Recettes

L'encaissement de droits est en forte augmentation : plus 1515 K (+ 8,2%) par rapport à 2008. Dans le cadre des revenus divers, nous enregistrons une très forte baisse des intérêts bancaires de 146 K ainsi que l'absence de plus value, qui était de 90 K en 2008. Les revenus divers sont en diminution de 217 K par rapport à 2008. Le Conseil d'administration applique une politique très stricte de placements financiers qui ne permet de prendre aucun risque sur l'argent des droits à répartir. Par conséquent les revenus financiers sont en chute libre compte tenu de la situation du marché actuel.

Profits et Pertes - Charges

Globalement, les charges pour l'année 2009 ont passé de 3295 K à 3504 K (+ 6,3%). Par rapport au budget l'augmentation est de 3,5%.

Frais de gestion, honoraires et frais informatiques

Les cotisations internationales sont en augmentation de 18 K. L'année précédente, nous avons économisé la cotisation à l'association AIDAA qui avait été dissoute. La nécessité d'avoir une association forte de lobbying à Bruxelles était indispensable et une nouvelle structure a pris sa place, la SAA.

Une augmentation concernant les représentations (10 K) est liée à diverses réunions internationales outre-mer (à Washington, Montréal et Pékin) dans le cadre de conférences sur le droit d'auteur.

Bien que compensé pour les $\frac{2}{3}$ par SUISSIMAGE et la CISAC, l'organisation à Montreux du congrès de la commission technique, audiovisuelle dramatique et littéraire (CTDLV), sur invitation conjointe de SUISSIMAGE et de la SSA, a constitué une charge supplémentaire de 10 K.

Les frais d'honoraires sont en augmentation de 12 K et concernent le poste de Fiduciaire (les rapports divers, notamment auprès de l'organe de contrôle IPI) ainsi que des coûts du service juridique.

Les frais informatiques sont en diminution de 20 K en raison d'un nouvel accord avec la société qui s'occupe de l'entretien et des services de nos systèmes. Le coût total de l'informatique se monte à 115 K pour 2009 contre 135 K pour 2008, ce qui au vu de l'importance de l'outil reste extrêmement raisonnable.

Frais assemblée générale, Conseil d'administration et mandats

Augmentation de 30 K. 22 K correspondent à une augmentation du coût des indemnités des membres du Conseil d'administration, liée à un nombre supplémentaire important de séances de travail pour la mise au point du projet de nouvelle direction. Il s'agit donc d'une situation exceptionnelle du fait du départ à la retraite du directeur actuel. Plusieurs séances d'une commission ad hoc ont par ailleurs été nécessaires à l'élaboration des nouveaux contrats audiovisuels. En relation à cela s'ajoute inévitablement une augmentation de 5 K des frais de réunions en relation à la fréquence du nombre de séances du Conseil d'administration.

Les présidents des commissions spéciales (Bulletin et Affaires culturelles et du Conseil d'administration) sont rémunérés indépendamment des séances par des forfaits. Le travail dans le cadre de ces commissions nécessite un engagement important est justifié ainsi les forfaits annuels.

Au total 82 K ont été versés pour ces trois fonctions, somme identique à celle de 2008. De plus, la société a pris en charge à des fins de prestations complémentaires de prévoyance la somme de 35 K pour le président du Conseil d'administration.

Les frais de l'Assemblée générale annuelle sont identiques à l'année précédente.

Salaires et charges sociales

Ce domaine est en augmentation de 4,3 %, liée à l'indexation des salaires (2,9 %) pour tenir compte du faible taux d'indexation de 0,5 % de l'année précédente, ainsi qu'au rattrapage du salaire de certains postes isolés. Le salaire annuel brut du directeur est de 247 K et la rémunération totale de la direction (3 personnes) est de 546 K.

La prévoyance professionnelle atteint 300 K, dont 77 K à la charge du personnel. Donc 74,3 % sont pris en charge par la société. De plus, la société a assumé à des fins de prestations complémentaires de prévoyance pour le directeur la somme de 50 K. L'ensemble de ce domaine représente 59,4 % du total des frais généraux de la société contre 60,5 % pour 2008. Par rapport au budget prévisionnel 2009, le poste global de salaires est en diminution de 1 %.

Loyers et charges d'entretien

Une légère hausse du loyer est liée à l'indexation automatique annuelle. Le loyer passe de 249 K à 255 K. Les autres postes de Frais de nettoyage et Charges restent stables.

Frais divers de bureau

A l'exception du poste Impression documentation SSA, en augmentation de 9 K, liée au renouvellement d'un certain nombre de documents clés tels que des bulletins de déclaration et autres feuilles d'informations qui ont dû être réimprimés ainsi qu'aux statuts qui ont été mis à jour, tous les autres postes sont stables.

Amortissements

Au total, les amortissements sont en augmentation de 19 K, due essentiellement à l'informatique où il a été nécessaire de réinvestir dans de nouveaux programmes et des mises à jour, alors que les autres domaines d'amortissement restent stables et en légère diminution dans le cas du mobilier et agencement.

L'amortissement est comptabilisé de la manière suivante :

- Mobilier et agencement du bureau sur une période de 8 ans
- Machines de bureau sur une période de 5 ans
- Ordinateurs et logiciels standards sur une période de 3 ans
- Logiciels spécifiques pour la SSA ainsi que pour le site sur une période de 5 ans.

Conclusion

L'augmentation des encaissements de droits est de 8,2 % et celle des frais généraux de 6,3 %.



11 Rapport de l'organe de révision

**A l'Assemblée générale ordinaire des Associés
de la SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS
Société Coopérative
LAUSANNE**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Associés,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de la SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS, Société Coopérative, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des

auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Genève, le 12 mars 2010

L'organe de révision
ALBER & ROLLE
Experts-comptables Associés S.A.

Jean-Charles VITALI
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Hubert ROLLE
Expert-réviseur agréé

Annexes

Comptes annuels comprenant :
Bilan au 31 décembre 2009 d'un total actif
de Fr. 16 075 359.55
Compte de profits et pertes présentant un bénéfice
de Fr. 29.91
Annexe au bilan au 31 décembre 2009

Les photographies de ce Rapport annuel 2009 évoquent les répertoires gérés par la SSA. Elles représentent toutes des œuvres d'auteurs membres de la société, créées au cours de l'année. Leur choix a été effectué librement par les rédacteurs du rapport en raison de leurs qualités d'expression et ne prétend à aucune exhaustivité.

Cahier français

- Page 2 *LA TRAVERSÉE* pièce d'Isabelle Sbrissa avec Gilbert Rössion, Mathieu Loth, Mathieu Ziegler, Chloé Marguerat, Julien Blaser, Aline Papin, Sofia Verdon, Elodie Weber (photo Dorothée Thébert)
- Page 8 *LA R'VUE* spectacle de Philippe Cohen, Gaspard Boesch, Nicolas Haut et Laurent Nicolet avec Léonie Keller, Sibylle Blanc, Gaspard Boesch, Marc-André Muller, Florence Raymond Barro (photo Marion Schmid)
- Page 18 *37 m²* pièce de Joseph Incardona avec Pietro Musillo. Patricia Mollet-Mercier, Jean-Pierre Gos (photo Davide Comil)
- Page 23 *LONESOME COWBOY* chorégraphie de Philippe Saire avec Pablo Esbert Lilienfeld, Philippe Chosson, Richard Kaboré, Mickaël Henrotay-Delaunay (photo Mario del Curto)
- Page 30 *LIEN DE SANG* long métrage documentaire de Fabienne Abramovich avec Katerine et Oani Pasquier (photo Ariane Arlotti)

Cahier allemand

- Page 2 *BLACK SWAN* chorégraphie de Gilles Jobin avec Susana Panadès Diaz, Hildur Ottarsdóttir (photo Thierry Burlot)
- Page 8 *SWEET DREAMS ARE MADE* chorégraphie de Simone Aughterlony avec Loly Rubio, Nic Lloyd, Thomas Wodianka, Arantxa Martinez (photo Christian Glaus)
- Page 18 *CŒUR ANIMAL* long métrage de fiction de Séverine Cornamusaz scénario de Séverine Cornamusaz et Marcel Beaulieu d'après le roman « Rapport aux bêtes » de Noëlle Revaz avec Camille Japy, Olivier Rabourdin
- Page 23 *AFFAIRES PRIVÉES* pièce de Dominique Ziegler avec David Gobet, Sophie Lukasik (photo Dorothée Thébert)
- Page 30 *LES CHEVALIERS JEDI ONT-ILS UN BOUTON SUR LE NEZ* pièce de Camille Rebetez avec Valérie Liengme, Véronique Montel, Anne-Catherine Savoy (photo Marc Vannapelghem)

Impressum

Rédaction

Claude Champion
Pierre-Henri Dumont
Jürg Ruchti
Patrick Willy
Jolanda Herradi
Isabelle Daccord
Geneviève Noseda Guignard

Graphisme

Dizain, Jean-Pascal Buri, Lausanne

Impression

Presses Centrales Lausanne SA

Société Suisse des Auteurs

Rue Centrale 12-14
Case postale 7463
CH-1002 Lausanne

Tél. +41 21 313 44 55
Fax +41 21 313 44 56
info@ssa.ch
www.ssa.ch